

## Compte rendu

### De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 8 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le **Huit du mois de mars**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h00 sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

**Date de convocation** : 2 mars 2018.

**Membres présents :**

M. BATIOU Jean-Louis,  
M. DREILLARD Bruno  
Mme MOULIN Marie-Christine  
M. TESSIER Michel,  
M. LAURENCEAU Gérard  
Mme BEAUPEU Laurence  
M. ROCHEREAU Fredy  
Mme BARREAU Carine  
M. IMBERT Jean-Pierre  
M. BROCHARD Nicolas  
Mme HUYGHE Claude  
M. HERPIN Jean-François  
M. ALAIN Patrice  
M. BETOU Jean-René  
Mme HERBRETEAU Chantal  
M. GANACHAUD Thierry  
M. CANTENEUR Eric  
Mme LUCAS Vanessa  
Mme LANDAIS Virginie  
Mme BARKAN Emmanuelle  
M. DUBOIS Jacques  
M. HERMOUET Christophe  
Mme BORDET Stéphanie  
Mme TROQUIER Mariel  
M. DUMAS Jean-Pascal.

**Membres absents et excusés :**

Mme DENOUE Véronique qui a donné pouvoir à Mme BEAUPEU Laurence pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
Mme MENANTEAU Elisabeth qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. GARANDEAU Bernard  
Mme LIEVRE Jeanne qui a donné pouvoir à Mme HERBRETEAU Chantal pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance  
Mme PASQUIER Karine  
M. BARBE Olivier qui a donné pouvoir à M. LAURENCEAU Gérard pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
Mme NDIAYE Delphine qui a donné pouvoir à M. CANTENEUR Eric pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. CHENE Aurélien qui a donné pouvoir à M. ROCHEREAU Fredy pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. MOINE Anthony  
M. POIRAUD Jacques qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
Mme PENLOUP Nicole qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. SIRE François  
M. TARD Jean-Marc.

**Secrétaire de séance** : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, **Mme BORDET Stéphanie**.

✍ ✍ ✍ ✍

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal afin de savoir si le compte rendu de la dernière séance, soit celle du 13 février 2018, soulève des remarques particulières.

M. CANTENEUR Eric soulève la question de la personne qui a signé ce compte rendu, à savoir Mme MOULIN Marie-Christine, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, dans l'ordre du tableau.

Préalablement à cette signature, il est fait mention comme suit : « Pour le Maire empêché, Pour le 1<sup>er</sup> adjoint empêché, la 2<sup>ème</sup> adjointe ».

M. le Maire confirme son absence ainsi que celle de M. DREILLARD Bruno, 1<sup>ER</sup> ADJOINT, au cours de cette période. C'est donc, conformément à la réglementation, dans le cadre de la suppléance, que Mme MOULIN Marie-Christine, 2<sup>ème</sup> adjointe, a signé le compte rendu de la séance du 13 février 2018.

M. GANACHAUD Thierry rappelle 2 engagements pris par M. le Maire lors de cette séance du 13 février, à savoir :

- 1/engagement à présenter lors d'une prochaine séance du Conseil municipal le budget de l'association « Rives de l'Yon Santé ».

- 2/engagement à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal, du 8 mars 2018, les conséquences en termes d'organisation de commissions de la démission de son poste d'adjointe de Mme PASQUIER Karine.

En réponse, M. le Maire indique qu'il n'oublie pas ces engagements mais faute de temps, en raison de son absence pendant plusieurs jours, ces 2 points vont être traités dans les meilleurs délais.

#### **20h15 : Arrivée de M. HERPIN Jean-François.**

M. GANACHAUD Thierry interroge : Pourquoi avoir organisé une réunion comprenant 1 seul dossier inscrit à l'ordre du jour ?

M. le Maire lui précise que le dossier inscrit à l'ordre du jour de la réunion portant sur l'approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif) pour le projet « Rénovation et extension de la maternelle, Ecole F. Dolto », nécessite une décision rapide afin de ne pas freiner l'avancée de ce dossier. Il s'agit d'un projet « Ecole » très important. Il faut être efficace.

Mme LUCAS Vanessa interpelle au sujet de son intervention mentionnée à la page 35 du compte rendu, intervention relative au « Terrain du Pont » (Chaillé). Il est indiqué : « Mme LUCAS propose unabri... » Elle considère que ces propos ont été repris de manière trop sommaire. Elle indique qu'elle avait précisé : « un abri, avec bar, toilettes,... »

M. le Maire prend acte de cette remarque.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance, adopte le compte rendu de la séance du 13 février 2018.**



## **I – Rapport des délégations du Maire.**

#### **20h25 : Arrivée de Mme TROQUIER Mariel et de Mme LANDAIS Virginie.**

<b>Date décision</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Nature et objet</b>
<b>Urbanisme</b>		
07.03.2018	2018-002-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 3 et 7, rue du Stade, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastrés respectivement section AB n° 859 pour 53 m2 et AB n° 861 pour 116 m2, appartenant à Mr et Madame Albert MINAUD et les Consorts GIRAUD. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 13 janvier 2018. Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	2018-003-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 29, rue Georges Clémenceau – St Florent-des-Bois, cadastré section AB n° 505 et D n° 2729 pour

		une superficie totale de 2478 m2, appartenant à Mr Roland PRAUD. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 26 janvier 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	<b>2018-004-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 13, rue des Mûriers – St Florent-des-Bois, cadastré section ZC n° 181 pour une superficie totale de 457 m2, appartenant à Mr Eric VRIGNON. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 3 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	<b>2018-005-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 10, rue Mathevet – St Florent-des-Bois, cadastré section B n° 610 pour une superficie totale de 1149 m2, appartenant à Mr Lucien CHARRIER et son fils Mr Jean-Claude CHARRIER. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 5 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	<b>2018-006-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 19, rue des Mûriers – St Florent-des-Bois, cadastré section ZC n° 155 pour une superficie totale de 709 m2, appartenant à Mr et Mme Julien ROBIN. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 7 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	<b>2018-007-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 6, rue des Mûriers – St Florent-des-Bois, cadastré section ZC n° 166 pour une superficie totale de 669 m2, appartenant à Mr Damien JUGE. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 8 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
07.03.2018	<b>2018-008-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 6, rue du Pont Pellerin – St Florent-des-Bois, cadastré section C n° 1668, AB n° 78 et AB n° 707 pour une superficie totale de 939 m2, appartenant à Madame Clémence BARADEAU. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 14 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
<b>Commande publique</b>		
14.02.2018	<b>2018-05-MP</b>	Signature d'une convention de participation financière à verser au SYDEV, égale à 50 % du coût réel des travaux de rénovation éclairage, programmée au titre de l'année 2018, pour un montant de 3 000.00 € HT, soit 3 600.00 € TTC.
14.02.2018	<b>2018-06-MP</b>	Signature d'un devis relatif à des travaux de mise en sécurité des églises de Rives de l'Yon, devis établi par l'entreprise LEFEVRE (La Roche-sur-Yon), pour un montant de 6 134.40 € HT, soit 7 361.28 € TTC.
14.02.2018	<b>2018-07-MP</b>	Signature d'un devis relatif à des travaux de balayage de rues sur la commune Rives de l'Yon, devis établi par l'entreprise VEOLIA (St Herblain), pour un montant de 3 687.00 € HT, soit 4 424.88 € TTC.
<b>Administration générale</b>		
<b>NEANT</b>		

**Débats et échanges :**

Mme LUCAS Vanessa sollicite des précisions sur la nature des travaux de mise en sécurité des églises, en référence à la décision du maire n° 2018-06-MP.

M. IMBERT Jean-Pierre, adjoint en charge des bâtiments, lui apporte les précisions suivantes sur la nature des travaux :

\* Concernant l'église de Chaillé : Renforcement d'un linteau et vérification d'une voûte.

\* Concernant l'église de St Florent : Vérification d'une voûte.

M. DREILLARD Bruno tient à préciser que les 2 églises ont fait l'objet d'une visite par une architecte du patrimoine. Elle a notamment relevé qu'un vitrail de l'église de Chaillé présente des défauts et devrait donc être déposé et réparé.

## II – FINANCES - COMPTABILITE

### 1.

#### DE2018-03-027

**Rénovation et extension « Maternelle », Groupe scolaire F. Dolto :**

**Délibération validant l'Avant-Projet Définitif (APD).**

#### Présentation du dossier

Monsieur le Maire confie la présentation de ce dossier à M. IMBERT Jean-Pierre et Mme BEAUPEU Laurence, adjoints.

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé :

Par convention en date du 13/06/2017, la Commune de Rives de l'Yon a confié à l'**Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la réalisation de l'extension de la salle de repos et rénovation de l'école maternelle Dolto.

Il a été confié, par délibération n° DE2017-11-102 du 16/11/2017, **une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ORIGAMI** pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif, tel qu'établi par Mme SEVIN-BOULANGER, Architecte maître d'œuvre. Il explique que le projet, couvrant une surface créée de 52.34m<sup>2</sup>, comprend :

- L'extension de la salle de repos
- La création d'un sanitaire dans la salle de repos existante
- La rénovation des sanitaires PS et MS – GS1 existants
- La rénovation du bureau du directeur existant
- La rénovation des sanitaires classe 3, sanitaires enseignants
- La rénovation de la tisanerie
- La transformation du local préparation en sanitaires et local rangement
- La remise en peinture de la salle de classe 4
- La rénovation de l'installation électrique, de l'alarme incendie de l'ensemble du bâtiment.

Le montant des travaux est estimé à ce stade du projet à : 250 600 € HT.

La présente estimation a été établie en l'absence de la pré-étude béton, de l'étude géotechnique, des plans de réseaux des concessionnaires et du rapport préalable du bureau de contrôle.

Les dimensions et l'aspect architectural du bâtiment sont retracés dans les plans, coupes et façades et sont conformes au programme.

**En outre, des options relatives à des travaux supplémentaires ont été chiffrées. Elles se détaillent comme suit :**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Option n°1a – Nettoyage des façades et de la couverture existante   | 3 800 € HT  |
| - Option n°1b – Nettoyage des façades et de la couverture existante et ravalement des façades   | 10 500 € HT |
| - Option n°2 – Remplacement des menuiseries extérieures et stores intérieurs (sauf hall d'entrée, accès sous préau, chaufferie et stockage) | 39 000 € HT |

- Option n°2a – Remplacement des menuiseries extérieures du hall d'entrée et accès sous préau	7 400 € HT
- Option n°2b – Remplacement des menuiseries extérieures chaufferie et stockage	3 500 € HT
- Option n°3 – Travaux de finition dans les salles de classe 1 et 3 et remplacement de l'éclairage dans les salles de classe 1, 2 et 3	23 600 € HT.

Détails de ces 23 600 € HT :

• remplacement des faux plafonds et isolation	6 500 € HT
• remplacement des sols PVC	8 000 € HT
• travaux de peinture	3 100 € HT
• remplacement éclairage (3 classes)	6 000 € HT.

A ce stade de l'avancée du projet, il est nécessaire que le Conseil municipal se décide pour inclure ou non ces propositions d'options dans l'Avant-Projet Définitif.

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé en incluant les 2 options suivantes telles que détaillées ci-dessus, à savoir l'option 2a pour un montant de 7 400.00 € HT et l'option 3 pour un montant de 23 600.00 € HT.

#### Délibération

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation susvisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle, de base, des travaux de 250 600 € HT en incluant les options 2a et 3 (7 400 € HT + 23 600 € HT), soit un une enveloppe prévisionnelle globale de travaux s'établissant à 281 600,00 euros HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 25 907,20 euros HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 14 200,00 euros HT,
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux, conformément au Code des Marchés Publics,
  - Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal « commune » - Année 2018.

### III – DIVERS

#### ➤ Diverses communications.

☛ M. BROCHARD Nicolas intervient pour apporter des précisions à des questions soulevées par Mme LUCAS Vanessa concernant les conditions de sécurisation du « Terrain du Pont », actuellement peu praticable en raison des opérations d'abattage ou d'élagage des arbres, notamment. Il propose que, dans l'immédiat, l'accès à ce terrain, par le public, soit interdit en raison des risques encourus. Dans le cadre de cette interdiction provisoire, une signalisation adaptée sera mise en place et sur le plan administratif un arrêté municipal sera pris. Il est entendu que cette interdiction doit être limitée dans le temps. Elle reste tributaire de la réalisation effective des travaux d'abattage, d'élagage des arbres et de déblaiement. Sa durée est, à ce jour, difficile à appréhender mais devrait l'être prochainement. Des devis sont en cours.

☛ M. ROCHEREAU Fredy donne un compte rendu succinct de la dernière réunion de la commission communale « Voirie », ayant pour objet la définition des travaux à envisager sur l'année 2018. M. le Maire précise qu'avant toute validation de

travaux, travaux relevant de quelque commission que ce soit, il est indispensable d'attendre l'établissement du BUDGET, avec précision sur les différentes enveloppes de crédits.

Mme LUCAS Vanessa interpelle M. ROCHEREAU Fredy au sujet des « box » à vélos financés par la ROCHE AGGLOMERATION pour chaque commune. Pourquoi leur capacité est-elle différente entre les équipements prévus sur Chaillé et ceux prévus sur St Florent ? La réponse apportée : la fréquentation est estimée être plus importante sur St Florent et notamment en raison de la ligne bus. Il est précisé que l'emprise au sol de chaque « box » est de : 1m78 x 2.

☛ M. DREILLARD Bruno communique sur les travaux d'assainissement collectif en cours sur le territoire de la commune déléguée de Chaillé, lieudit « La Merlerie ». Ces travaux vont être prolongés de 2 jours et les arrêtés de circulation modifiés en conséquence. Concernant les travaux d'effacement du réseau électrique, rue du Coteau – Chaillé : Ils se poursuivent normalement. Un problème de positionnement d'un coffret électrique d'un particulier demeure.

☛ M. IMBERT Jean-Pierre rappelle quelques dates clés : le 12 avril 2018, passage et stationnement du « Bus emploi » sur St Florent, la campagne sur le thème « Osons le bus ». M. le Maire insiste sur l'intérêt de communiquer le plus largement possible, localement et au-delà, sur ces actions. Il rappelle que le taux de fréquentation du bus (nouvelle ligne sur St Florent) est satisfaisant mais peut être amélioré.

☛ M. BROCHARD Nicolas communique sur une formation initiée par le CAUE, programmée fin mars 2018, au Moulin de Borget, sur l'organisation d'un label par TRIVALIS. Il donne également quelques précisions sur l'organisation, sur Rives de l'Yon, les 7 et 8 avril du week-end de l'environnement, en lien avec la Maison des Libellules.

☛ M. le Maire indique qu'il est prévu d'organiser, 12 avril 2018, une commission générale sur l'environnement. A l'ordre du jour de cette réunion, différents dossiers seront inscrits et notamment celui traitant de la problématique de l'hydraulique sur l'Yon, mais également : SAFER, réserve de terrains communaux constructibles, et autres.

Il est notifié que la **prochaine réunion du Conseil municipal**, initialement prévue le 29 mars, **est avancée au 28 mars 2018 à 19H30**, avec notamment le vote des budgets.

➤ **ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Louis BATIOU

